

**Wallonie - Bruxelles
International.be**

Aide à la mobilité

Objectif de l'aide:

Wallonie-Bruxelles International peut soutenir l'artiste ou le groupe dans sa démarche de présence et développement sur la scène internationale à travers une intervention en matière de frais de transport.

Critères de recevabilité et d'octroi du soutien:

- Etre une personne physique ou morale représentant l'artiste, issue de la Fédération Wallonie-Bruxelles (ayant son siège social principal en Wallonie ou à Bruxelles), soit un artiste ayant son domicile ou son siège social effectif en Wallonie ou à Bruxelles.
- Etre un(e) artiste ou un groupe professionnel(le) et s'être déjà produit(e) sur des scènes belges fréquentées par des spécialistes de la discipline.

Critères d'octroi :

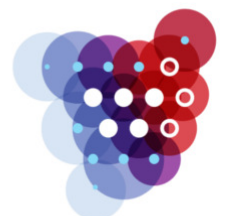
- Qualité artistique et les thématiques soulevées / Questionnement, forme, ambition. : La proposition doit être originale et de qualité, tant sur le plan du contenu (œuvres originales ou inédites) que de la forme (qualité technique, interprétation originale, mise en scène ou arrangements propres à l'artiste ou à la compagnie). La qualité et l'originalité du programme sont appréciées par les membres de la commission d'avis soit par visionnage direct soit par étalement du programme dans le dossier de demande ou à travers l'écho médiatique et critique reçu par le spectacle.
- Mise en marché sur le territoire concerné : Possibilité de programmation future via la présence avérée de programmateurs et de médias prescripteurs lors de la représentation. Professionnalisme, renommée nationale et internationale du lieu ou de la structure d'accueil.

Wallonie - Bruxelles International

Place Saintelette 2 / 1080 Bruxelles / Belgique
(T) +32 2 421 82 11 / (F) +32 2 421 87 87 / wbi@wbi.be

www.wbi.be

www.walloniabrussels.be



- Ancre en Fédération Wallonie-Bruxelles : Que ce soit au travers du lieu de résidence, du siège social, de la région d'origine ou à travers des références culturelles la compagnie, l'artiste ou l'œuvre doit témoigner d'un certain ancre en Fédération Wallonie-Bruxelles. Une reconnaissance suffisante en FWB, démontrée par une présence dans des lieux de diffusion porteurs. La présence dans le catalogue Art & Vie de la Fédération Wallonie-Bruxelles est un élément pris en compte mais pas de manière exclusive.
- Budget total, cachet des artistes / du groupe : Le budget total doit être à l'équilibre (rapport recettes dépenses). S'il existe un déficit le demandeur doit indiquer la manière dont il sera couvert. Les frais réels ne pourront varier de plus de 20% du budget transmis, sauf demande de modification acceptée par WBI, avant la tenue de la manifestation.

Intervention:

Prise en charge de la totalité des frais déplacement (avion 2^{ème} classe, train 2^{ème} classe) du lieu de résidence de l'artiste / siège de la compagnie jusqu'au lieu d'accueil. En cas de voyage en voiture une indemnité forfaitaire kilométrique de 0,3518 € par km sera d'application et de 0,60 € par km si le véhicule est de type « camion, camionnette ». Les frais de déplacement comprennent uniquement le trajet de Belgique à l'étranger mais ne reprennent pas les frais de transfert entre les villes si les représentations ont lieux à divers endroits.

Le transport international du matériel sonore est aussi financé mais peut être plafonné, les solutions les moins coûteuses sont privilégiées.

Contrepartie :

Le bénéficiaire de l'intervention s'engage à :

- Renvoyer les justificatifs comptables et le rapport au plus tard deux mois après la fin de l'opération ;
- Faire figurer le logo de WBI sur les éléments promotionnels.

Autres informations utiles :

La demande d'intervention doit être adressée selon l'agenda des commissions disponible sur le site.

Wallonie - Bruxelles International

Place Saintelette 2 / 1080 Bruxelles / Belgique
(T) +32 2 421 82 11 / (F) +32 2 421 87 87 / wbi@wbi.be

www.wbi.be

www.walloniabrussels.be



Personnes de contact (Service culturel) :

Emmanuelle Lambert – Tél 02 421 85 15/05

Caroline Jennen – Tél 02 421 83 11

Anne Vanden Bossche – Tél 02 421 83 84

Courriel : culture@wbi.be

Wallonie - Bruxelles International

Place Saintelette 2 / 1080 Bruxelles / Belgique
(T) +32 2 421 82 11 / (F) +32 2 421 87 87 / wbi@wbi.be

www.wbi.be

www.walloniabrussels.be

